

Formulaire de souscription Vodafone Vehicle Connect

Comment enregistrer le contrat ?

Il vous convient de remplir ce formulaire en ligne, de l'imprimer et de le faire signer par le client, puis de le renvoyer à l'adresse email activation.telematics@vodafone.com, accompagné des documents ci-dessous :

- le RIB du client
- la copie du certificat d'immatriculation

Réservé à la partie commerciale

N° de série du module installé

S N

Données du véhicule

Marque / Modèle

Couleur

N° de châssis (17 caractères)

Immatriculation

Code vendeur * *saisie informatique obligatoire (Edenred)*

Souscripteur du contrat

Raison sociale

Nom

Prénom

Adresse

Code postal

Ville

Indiquez 2 numéros de téléphone différents.

Tél. mobile uniquement

obligatoire

Tél. mobile/fixe

E-mail

obligatoire

Utilisateur principal du véhicule (si différent du souscripteur)

Nom

Prénom

Vos données, y compris les données de localisation du véhicule, sont collectées et traitées par Vodafone Automotive France, dont le siège est situé au 7, Cours de Valmy 1 - 92800 Puteaux - La Défense. Ces données sont nécessaires pour gérer l'adhésion, la gestion et l'exécution de votre contrat, ainsi que la relation commerciale. Pour plus de précisions sur la gestion de vos données personnelles et votre droit d'accès, de rectification, de mise à jour et d'effacement des informations qui vous concernent, vous pouvez vous reporter à la « déclaration de confidentialité » située en page 2 de ce document.

Indiquez 2 numéros de téléphone différents.

Tél. mobile uniquement

obligatoire

Tél. mobile/fixe

E-mail

obligatoire

Questions secrètes de vérification d'identité *obligatoire*

Afin de pouvoir vérifier votre identité en cas d'alerte, merci de bien vouloir sélectionner 2 questions secrètes dans la liste déroulante ci-dessous et de préciser votre réponse pour chacune d'entre elles.

Question 1

Réponse 1

Question 2

Réponse 2



CONTRAT DE SERVICE – CONDITIONS GENERALES

LES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES ET LE DOSSIER D'INFORMATION QUE NOUS VOUS FOURNISSONS (QUI COMPREND UNE COPIE DES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES, DE LA POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ ET DU GUIDE UTILISATEUR « GUIDE UTILISATEUR ») CONSTITUENT L'ACCORD ENTRE VODAFONE AUTOMOTIVE FRANCE (« NOUS », « NOTRE » ET « NOS ») ET LE CLIENT POUR LA FOURNITURE DES SERVICES TELS QU'IDENTIFIÉS SUR LE PORTAIL WEB. TOUS CES DOCUMENTS SONT DISPONIBLES SUR LE PORTAIL WEB.

1. DÉFINITIONS

Les mots suivants ont les significations suivantes :

Activation : mise en service du système, sous réserve de l'acceptation des conditions générales et de la politique de confidentialité et de l'installation correcte du système Vodafone Automotive ;

Boîtier : le dispositif télématique installé à bord du Véhicule, moyennant l'utilisation de la technologie GPS, GSM, GPRS, ainsi que les logiciels et matériels associés (y compris la Carte ADR, le cas échéant) ;

Carte ADR (Automatic Driver Recognition): (le cas échéant) est la carte qui permet la reconnaissance automatique du client à partir du Boîtier ;

Carte SIM GSM ou GSM-GPRS : carte d'abonnement au service téléphonique, insérée à l'intérieur du Boîtier, enregistrée auprès de Vodafone Automotive et utilisée par celle-ci pour transférer des données du Boîtier à la Plateforme d'assistance dédiée ;

Certificat d'activation : certificat, envoyé par Vodafone Automotive à la demande du Client, certifiant que les Services d'assistance ont été activés ;

Commande : votre commande pour le Boîtier et les Services, qui est effectuée conformément à la clause 2 ;

Concessionnaire : la personne ou la société qui vend le Boîtier et les Services connexes au Client ;

Conducteur : sujet autre que le Client, qui utilise le Véhicule ;

Contrat : ce contrat de service conclu par le Client avec Vodafone Automotive et relatif au(x) Véhicule(s), qui comprend les présentes Conditions générales et la Politique de confidentialité ;

Coordonnées : numéros de téléphone, numéros de fax et adresses e-mail du Client ou du Conducteur ;

Essais : Activité réalisée par l'installateur agréé en collaboration avec les techniciens, consistant à envoyer des données au Boîtier avec des tests et des contrôles techniques pour le bon fonctionnement du système lui-même ;

Date d'entrée en vigueur : la date à laquelle le présent Contrat entre en vigueur, telle que déterminée conformément à la clause 4.3 ;

Données de localisation : toutes les données qui, grâce à la connexion aux réseaux de communication, permettent d'identifier la localisation du Véhicule ;

Données Personnelles : toute information relative au Client et/ou au Conducteur (telle que, mais sans s'y limiter : prénom, nom, numéros de téléphone, adresse, données du véhicule) nécessaire à la fourniture des Services de Localisation ;

Durée : le nombre de mois que vous avez sélectionnés pour les Services de la Commande ;

Durée Minimale : la durée minimale spécifiée dans la clause 4.1 ;

Fausses Alertes : lorsqu'une alerte de vol est reçue par la Plateforme d'Assistance dédiée, mais que le véhicule n'a pas été volé ;

Frais : frais payés par le Client pour la fourniture des Services ;

GPS : ensemble de satellites appartenant aux États-Unis d'Amérique en orbite autour de la Terre utilisée pour connaître la position d'un dispositif équipé d'un récepteur GPS ;

GSM : un standard numérique pour la téléphonie mobile ;

Guide utilisateur : les documents que le Client recevra en relation avec le Boîtier et les Services d'Assistance, y compris le document FAQ et toute brochure marketing produite par Vodafone Automotive ;

Installateur autorisé : Personne capable d'effectuer l'installation et de fournir une assistance sur le système Vodafone Automotive tel que formé par Vodafone Automotive et/ou un revendeur agréé sur la base du manuel d'installation ;

Nous, Nous ou **Notre** : désigne Vodafone Automotive France, dont l'adresse de correspondance est Le Belvédère 7, Cour de Valmy 1 92800 PUTEAUX, France ;

Numéro de Client : numéro d'identification personnel du Client ;

NSP ou National Service Provider : partenaire local de Vodafone pour la fourniture des Services dans un ou plusieurs pays du Territoire.

Numéro Unique : le numéro de téléphone indiqué sur le Guide de l'Utilisateur à partir duquel le Client peut accéder aux Services d'Assistance par téléphone ;

Période de garantie : la période de garantie est de 24 mois à compter de la date d'installation initiale du Boîtier ;

Plateforme d'assistance dédiée (SOC) : centre d'assistance 24 heures sur 24 pour la fourniture de Services d'assistance ;

Questions de Reconnaissance de sécurité : questions posées par notre Plateforme d'Assistance dédiée au Conducteur/Client pour vérifier son identité, telles que fournies sur le Portail lors de l'inscription ou modifiées ultérieurement par le Client, en suivant les procédures décrites dans le Guide de l'utilisateur ;

Service(s) : les Services fournis au Client, qui comprennent le boîtier, les Services de localisation des Véhicules ainsi que les prestations d'assistance effectuées par la SOC pour localiser le Véhicule en cas de réception d'alertes ou suite à une demande du Client qui, sous sa responsabilité, déclare le Vol de son Véhicule, en appelant le Numéro Unique, selon le Service choisi, tels que détaillés dans la Zone sécurisée du portail Client ;

Service Client de Vodafone Automotive : le numéro de téléphone détaillé dans le dossier d'information de chaque pays, par l'intermédiaire duquel vous pouvez nous contacter ;

Territoire : une liste à jour des pays que nous desservons, qui est présentée sur <https://www.vodafone.com/business/iot/automotive-france/tracking-de-vehicules> ;

Territoire européen : les pays européens spécifiés dans le Guide de l'utilisateur ;

Véhicule : moyen de transport, détenu ou utilisé par le Client final, dont les données de référence sont indiquées dans le Contrat, sur lequel le Boîtier est installé et pour lequel les Services sont fournis ;

Vodafone Automotive Customer Portal ou VACP ou Portail : le portail sur lequel le Client peut effectuer l'achat des Services ou gérer les Services existants ;



Vodafone Business Partner Hub ou **VBPH**: le portail mis en place par Vodafone Automotive où le Concessionnaire insérera la Commande relative aux Services achetés par le Client ;

Vol: soustraction frauduleuse de la chose d'autrui telle que définie à l'article 331-1 du Code pénal ;

Vous ou le Client : la personne physique ou morale, propriétaire ou locataire du Véhicule, qui souscrit la Commande. « **Vous** » doit être compris en conséquence ;

Zone sécurisée : la zone du Portail à laquelle le Client peut accéder en fournissant son identifiant et son mot de passe personnels.

2. CONTENU DE L'ACCORD

- 2.1. Conformément au Contrat, Nous Vous fournirons les Services énumérés dans la zone sécurisée du Portail, ceux-ci ne deviendront effectifs qu'après acceptation des présentes Conditions Générales, de la politique de confidentialité et de la correcte installation et activation du Boîtier.
- 2.2. En acceptant le Contrat, vous acceptez que nous fournissions des Services De Localisation via le Boîtier dans votre véhicule conformément aux Conditions Générales ci présentes.
- 2.3. Vous déclarez également avoir lu le Guide utilisateur et connaître les méthodes et les limites de fonctionnement du Boîtier.

3. COMMANDE ET VOTRE DROIT DE RESILIATION

- 3.1. Vous pouvez vous abonner aux Services en complétez sur le Portail la Commande inséré sur le VBPH par le Concessionnaire auprès duquel vous achetez le Boîtier.
- 3.2. La Commande ne sera complète que lorsque nous recevons la confirmation que Vous avez reçu, lu et approuvé les Conditions Générales et la politique de confidentialité disponibles sur le Portail.
- 3.3. Lorsque le Concessionnaire nous fournit des informations Vous concernant au titre de la Commande, Nous devons nous fier à l'exactitude de ces informations, en conséquence, Nous Vous recommandons de vérifier attentivement ces informations lors de la confirmation de la Commande sur le Portail. Nous ne serons en aucun cas tenus responsable des dommages ou pertes que vous subissez si les informations fournies par le Concessionnaire sont incorrectes ou incomplètes.
- 3.4. Dans le cadre du processus d'inscription, Vous devez déterminer le mode de paiement des Services et convenir d'une Question de Reconnaissance de Sécurité. Nous ne serons pas en mesure de vous fournir les Services tant que vous n'aurez pas convenu d'une Question de Reconnaissance de sécurité. En tout état de cause, les Services ne seront fournis qu'après l'installation et l'activation du Boîtier.
- 3.5. Si Vous ne souhaitez pas continuer à bénéficier des Services, vous pouvez résilier le Contrat à tout moment dans les 14 (quatorze) jours ouvrables suivant sa Date d'entrée en vigueur (le « **Droit de rétractation**»). Pour annuler le Contrat, Vous devez notifier par écrit votre souhait de résilier le Contrat, qui peut être remis personnellement ou envoyé par courrier recommandé avec accusé de réception à Vodafone Automotive France, Le Belvédère 7, Cour de Valmy 1 92800 PUTEAUX, France ou via notre formulaire de contact <https://contact.automotive.vodafone.com/contactform/fr/generic>
- 3.6. Si vous continuez à utiliser ou à accéder aux Services après la fin de la Période de réflexion mentionnée à la clause 3.3, toutes les conditions du présent Contrat s'appliqueront. Ces conditions s'appliquent également à votre utilisation du Service avant la fin de la Période de réflexion.3.5

4. DUREE

- 4.1. La Durée Minimale du Contrat est de 36 (trente-six) mois à compter de sa Date d'entrée en vigueur, sauf convention contraire. Nous fournirons les Services pour la Durée convenue lors de l'insertion de la Commande. Vous et Nous pouvons convenir de périodes de renouvellement au cours desquelles nous fournirons les Services en contrepartie des Frais que Vous paierez.
- 4.2. Pour le service Vodafone Vehicle Defense, la durée maximum de service ne pourra dépasser la durée de vie maximum de la batterie du Boîtier.
- 4.3. Pour chaque Boîtier auquel Vous vous abonnez, la Date d'entrée en vigueur sera la date d'activation du Service, conformément à la disposition à l'article 5 ci-dessous.5
- 4.4. Sauf en cas de résiliation du Contrat de Votre part pendant la Période de réflexion, les Frais au titre des Services commenceront à la Date d'entrée en vigueur du Contrat.
- 4.5. A l'expiration de la Durée minimale du contrat Vous pouvez renouveler les Services sur une base annuelle (chaque période de renouvellement annuelle étant appelée « Période de renouvellement ») sous réserve du paiement des frais de renouvellement des Services en vigueur. Une durée différente pour la Période de renouvellement peut être convenue. Le paiement pour chaque Période de renouvellement est dû le premier jour de cette Période de renouvellement.
- 4.6. Si vous ne payez pas les Frais pour la Période de renouvellement dans les 16 (seize) jours suivant la fin de la Durée, après envoi d'un rappel écrit, nous vous réservons le droit de résilier immédiatement le contrat, en raison du fait et de la faute du client, en vous envoyant un avis écrit.
- 4.7. Vous pouvez résilier le Contrat à tout moment par écrit, sous réserve que nous ayons reçu tous les Frais et toutes autres sommes dues au titre du Contrat. Vous n'avez pas le droit de récupérer une partie des Frais ou autres sommes que vous avez payées à l'avance.

5. PAIEMENT

- 5.1. Vous pouvez payer les Frais par trois méthodes différentes, qui détermineront différents moments d'Activation du Service :
 - 5.1.1. **Par Carte de crédit** : après avoir saisi les données de votre carte de crédit, le montant sera immédiatement prélevé et sera effectuée l'installation du Boîtier ainsi que l'activation des services. Si l'activation ne sera pas finalisée pour quelque raison que ce soit, le montant sera débloqué et remis à votre disposition dans un délai de 60 (soixante) jours à compter de la date de réception du paiement.
 - 5.1.2. **Mandat de prélèvement SEPA** : Après avoir dûment complété et signé le mandat, le système procédera à l'acceptation et à la validation du mandat, sans prélever aucun montant. Une fois le mandat validé, l'activation du Service sera effectuée et nous procéderons au prélèvement du montant.
 - 5.1.3. **Virement bancaire** : l'activation du service aura lieu après la réception du paiement par Vodafone Automotive
- 5.2. L'Activation du Service ne peut avoir lieu dans les cas suivants :
 - 5.2.1. Absence d'autorisation préalable pour les paiements par carte de crédit ;
 - 5.2.2. Absence de validation du mandat pour les paiements par prélèvement SEPA.
- 5.3. Si les Services sont prépayés pour toute la Durée Minimale, les dispositions des articles 5.1 et 5.2 s'appliqueront pour les périodes ultérieures.



- 5.4. Vodafone Automotive n'émettra la facture qu'à la réception du paiement des Frais ou suite à l'Activation du Service.
- 5.5. Vous serez responsable du paiement de tous les Frais, qu'ils aient été engagés ou non par vous personnellement.
- 5.6. Il est de votre responsabilité d'annuler tous les mandats de paiement associés au Contrat. Nous nous réservons le droit de facturer des frais d'administration pour le remboursement de tout trop-payé.
- 5.7. Vous vous engagez à vous assurer que l'activation du Boîtier a été correctement finalisée. Nous vous en informerons par e-mail et par SMS. En cas d'activation non finalisée vous serez tenu de vous rendre au plus vite chez votre installateur pour que le nécessaire soit effectué, sans quoi le véhicule ne pourra pas être géolocalisé en cas de situation de vol.

6. FONCTIONNEMENT DU SERVICE

- 6.1. Les Services peuvent être souscrits à la fois par une personne physique et une personne morale.
- 6.2. Les Services appelés Vodafone Vehicule Defence et Vodafone Vehicule Connect nécessitent la déclaration du Client en cas de vol, selon les procédures décrites dans le Guide de l'utilisateur.
- 6.3. Pour le service « Vodafone Vehicule Defence », vous reconnaissez que le Boitier est équipé de sa propre batterie d'une durée de vie limitée, suffisante pour localiser le véhicule suite à la déclaration de de vol. Le Boitier ne peut pas être utilisé pour suivre le véhicule dans d'autres situations. Si cela se produit, vous devez vous acquiescer un nouveau Service.
- 6.4. Le Service commence à partir de son Activation conformément à l'article 3 des présentes conditions générales et est opérationnel 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.
- 6.5. Les opérations de localisation du Véhicule après un Vol débiteront dès réception d'une alerte de Votre part en appelant le Numéro Unique, en signalant la survenance du Vol du Véhicule.
- 6.6. Après que l'alerte vol ait été confirmée par le client (selon le service choisi) ou déclarée par le client, Nous commencerons le processus d'identification en posant à Vous ou au Conducteur la Question de Reconnaissance de Sécurité. Une fois le processus d'identification terminé, Nous commencerons la procédure de localisation du véhicule. Uniquement en cas de localisation réussie du Véhicule et à réception du procès verbal du Client, si nécessaire et en tout état de cause à la seule discrétion des opérateurs de Vodafone Automotive, ces derniers peuvent contacter la Police afin de convenir de leur intervention. Une fois le véhicule retrouvé, Nous Vous informerons rapidement de sa récupération.
- 6.7. Uniquement pour les Clients ayant souscrit à Vodafone Vehicule Defence Service, une fois le véhicule retrouvé, le Client pourra prendre contact avec Vodafone Automotive pour acquiescer un nouveau Service.

7. GARANTIE

- 7.1. Lorsque le Boîtier est utilisé aux fins pour lesquels nous vous l'avons fourni (à savoir la réception et / ou l'utilisation des Services conformément au Contrat) et que le Boîtier ou l'installation du Boîtier s'avère défectueux pendant la période de garantie, sauf en ce qui est dû à un acte ou omission de votre part, nous prendrons en charge le remplacement ou la réparation de la Boîtier à titre gratuit.
- 7.2. Vous vous engagez à ne pas altérer le Boîtier ou transférer le Boîtier vers d'autres véhicules en utilisant un technicien non agréé. Dans une telle hypothèse, la garantie énoncée à l'article 7.1 des présentes ne sera pas applicable. Nous déconnecterons votre Boîtier si nous pensons raisonnablement que Vous ou tout autre tiers non autorisé l'avez altéré et Nous Vous facturerons tout travail de réparation requis sur le Boîtier avant la reconnexion.
- 7.3. Vous pouvez nous contacter pour demander la réparation de votre Boîtier après l'expiration de la période de garantie ou pour transférer votre Boîtier sur un nouveau véhicule à tout moment, auquel cas ce service sera facturé pour les pièces et la main-d'œuvre requises.
- 7.4. En cas de suspicion de dysfonctionnement de votre Boitier (difficulté de géolocalisation, véhicule bloqué en coupure moteur – uniquement pour les produits disposant d'une coupure moteur), nous vous prions de contacter les Services Vodafone Automotive France au 01 86 99 55 34 du lundi au vendredi entre 9h et 18h. Vodafone Automotive ne saura être rendu responsable en cas de frais engagés sur le véhicule n'ayant pas au préalable fait l'objet d'un accord explicite du Service Technique ou du Service Relation Client de Vodafone Automotive.
- 7.5. Si Nous Vous informons qu'il y a une défaillance de Votre Boîtier, Vous vous engagez à nous contacter dans les plus brefs délais (au plus tard 5 (cinq) jours après notre proposition).
- 7.6. Vous vous engagez à informer toute personne qui entretient Votre Véhicule qu'il existe un produit de suivi de sécurité installé pour empêcher la déconnexion accidentelle de tout composant du Boîtier.
- 7.7. Si vous avez conclu le Contrat ou utilisé les Services à titre professionnel, la garantie énoncée à l'article 7.1 des présentes est la seule garantie que nous vous accordons en relation avec le Boîtier et toutes les autres garanties prévues par le Contrat ou par la loi sont exclues dans toute la mesure permise par la loi.
- 7.8. Les seuls Services que nous vous offrons sont ceux décrits dans notre Guide utilisateur et dans la Zone sécurisée du Portail
- 7.9. Les Services peuvent occasionnellement nécessiter une mise à jour, une modification ou intervention les rendant temporairement indisponibles. Nous essaierons de réduire au minimum cette interruption.
- 7.10. Lorsque nous déterminons raisonnablement que cela serait nécessaire ou avantageux pour les forces de l'ordre, ou pour empêcher la commission d'une infraction de quelque nature que ce soit, Nous nous réservons le droit de refuser de Vous fournir les données que Nous détenons sur l'emplacement ou les mouvements de Votre Véhicule.

8. DISPOSITIONS RELATIVES AUX SERVICES - EXIGENCES

- 8.1. Nous fournissons nos meilleurs efforts pour mettre tous les Services à votre disposition en tout temps, mais la disponibilité du réseau ne dépend pas de Nous et les Services peuvent être affectés par celui-ci.
- 8.2. Lorsqu'il existe une couverture GSM, la SOC locale fournira ses meilleurs efforts afin de détecter les alertes du Véhicule et, si nécessaire :
 - 8.2.1. dans les Territoires européens fournir, les emplacements de véhicules à la Police locale, après avoir pris contact avec Vous; ou
 - 8.2.2. en dehors des Territoires européens, Vous fournir l'emplacement des véhicules.
 Nous ne fournissons pas de Services de liaison avec la Police locale en dehors des Territoires européens.
- 8.3. Le Boîtier ne peut être monté que sur les types de véhicules suivants :
 - 8.3.1. Véhicules à la terre négative de 12 V à 24 V, à savoir les voitures, les fourgonnettes, les tracteurs (aménagement intérieur en cabine uniquement), les camions et les camping-cars ; et
 - 8.3.2. d'autres véhicules comme convenu à l'avance avec nous.
- 8.4. Les conditions pour le bon fonctionnement des Services sont :



- 8.4.1. L'installation correcte du boîtier par un Technicien agréé, qui doit s'assurer que les Services ont été correctement activés. Le Client ou le Conducteur s'engage à vérifier le parfait état du Véhicule avant de procéder à sa prise en charge ;
 - 8.4.2. Le bon fonctionnement du réseau GPS, qui permet la localisation du Véhicule sur le Territoire ;
 - 8.4.3. Le bon fonctionnement de l'exploitation du réseau téléphonique GSM et GSM-GPRS ainsi que des lignes téléphoniques fixes ;
 - 8.4.4. Mise à jour de la base de données cartographiques de l'ensemble du territoire national et européen. Le Service de localisation fonctionne avec la cartographie disponible sur le marché. Cependant, il est possible que le territoire national et européen ne soit pas correctement cartographié de sorte que le positionnement correct du Véhicule ne puisse être garanti pour des raisons indépendantes de notre volonté ;
 - 8.4.5. Capacité du Boîtier à recevoir le signal GPS et/ou GSM-GPRS, même si le Boîtier est situé dans des endroits isolés et/ou sans couverture GPS, GSM et GSM-GPRS. Dans de telles circonstances, il se peut qu'il n'y ait pas ou peu de signal entraînant une visibilité incorrecte du Véhicule quant à sa localisation et une collecte de données imparfaite ;
 - 8.4.6. La bonne exécution des activités nécessaires à la maintenance du Boîtier. En particulier, Nous Vous informerons, par quelque moyen que ce soit, de toute activité requise pour la maintenance du Boîtier, étant entendu que si le Client ne remplit pas les conditions requises, Vodafone Automotive ne sera plus en mesure de garantir la bonne fourniture des Services sans aucune responsabilité tout en ayant facturé le Client malgré le dysfonctionnement du Boîtier. Dans de tels cas, parmi les activités nécessaires à des fins d'entretien approprié, Vodafone Automotive peut également prévoir le remplacement du Boîtier en fournissant un nouveau Boîtier sous garantie avec les mêmes caractéristiques et fonctionnalités ;
 - 8.4.7. L'exécution par le Client et le Conducteur des dispositions énoncées à l'article 9 ci-dessous.
- 8.5.** Vous Nous autorisez par la présente à transmettre à la Police toute information qu'elle exige ou nous demande afin de l'aider dans ses enquêtes et poursuites judiciaires.

9. OBLIGATIONS DU CLIENT

- 9.1.** Vous vous engagez à vérifier que toutes les informations fournies lors de l'inscription et enregistrées sur le Portail sont exactes et toujours mises à jour, et a Nous informer dans les plus brefs délais de tout changement relatif à ces informations comme par exemple : contacts téléphoniques ou ceux de la personne que vous avez indiquée comme pouvant être contactée par Vodafone Automotive pour la fourniture des Services.
- 9.2.** Vous vous engagez à garder vos mots de passe et vos Questions de Reconnaissance de Sécurité totalement confidentiels, car ceux-ci permettent l'accès aux Services pour lesquels vous pouvez encourir des Frais. Vous êtes responsable de tous les Frais résultant de l'utilisation de vos mots de passe, sauf si Vous prouvez qu'ils Vous ont été volés.
- 9.3.** Vous vous engagez à respecter les obligations ci-dessous lorsque Vous utilisez les Services, dans le cas contraire Nous ne pouvons pas, ou nous pouvons refuser de vous fournir les Services jusqu'à ce que vous respectiez ces conditions :
 - 9.3.1. utiliser le Boîtier et/ou les Services conformément aux instructions que Nous donnons dans notre Guide de l'utilisateur ou dans d'autres instructions raisonnables que nous vous donnons, et aux fins prévues par les présentes. Vous ne devez en aucun cas altérer le Boîtier ;
 - 9.3.2. fournir toutes les preuves d'identité et autres informations dont Nous avons besoin et coopérer avec nous dans le cadre de nos contrôles de sécurité raisonnables et autres ;
 - 9.3.3. ne pas céder, même temporairement, l'utilisation du Boîtier à des tiers ;
 - 9.3.4. ne pas utiliser les Services à des fins frauduleuses ou illégales, ou autrement qu'aux fins envisagées dans le Guide de l'utilisateur ; et
 - 9.3.5. respecter toutes les lois et réglementations applicables en matière de circulation et les bonnes pratiques de conduite lors de l'accès aux Services à partir de votre Véhicule et se conformer à toutes les lois ou réglementations relatives à l'utilisation de votre téléphone mobile.
- 9.4.** Dans le cas d'une utilisation anormale du véhicule ou d'une problématique technique du véhicule/Boîtier déclenchant de fausses alertes régulières, Vous autorisez Vodafone Automotive à effectuer, à tout moment, des vérifications sur le fonctionnement du système Vodafone Automotive, et vous acceptez de mettre le Véhicule à la disposition de Vodafone Automotive ou de notre Technicien agréé pour effectuer de tels tests.
- 9.5.** Vodafone Automotive France se réserve le droit d'imposer la mise en place d'un mode neutralisant les alertes après avoir contacté le souscripteur. Sans retour du souscripteur dans un délai de 30 (trente) jours ou à défaut d'acceptation, Vodafone Automotive France pourra procéder à la résiliation unilatérale du contrat si nécessaire après avoir au préalable informé le souscripteur.
- 9.6.** Vous devez vous assurer que le Boîtier est installé, modifié et/ou retiré uniquement par un Technicien agréé. Bien que Nous fournissions nos meilleurs efforts pour vous assister avec toute réclamation déposée plainte auprès d'un Technicien agréé, nous excluons toute responsabilité pour les actes ou omissions de ce Technicien agréé, sauf s'il s'agit d'un employé de Vodafone Automotive. Nous ne serons pas tenus responsables des conséquences découlant du non-respect de ce qui est spécifié dans les présentes conditions et nous nous réservons le droit de résilier immédiatement le contrat, en raison du fait et de la faute du client, en vous envoyant un avis écrit.
- 9.7.** Vous vous engagez à nous fournir vos coordonnées téléphoniques à jour pendant toute la Durée du Contrat. Si vous prévoyez d'être injoignable, Vous vous engagez à Nous fournir les coordonnées d'une autre personne que Vous qui est responsable du Véhicule en votre absence afin de recevoir le Service de Récupération de véhicule volé. Si vous ne nous fournissez pas les coordonnées d'un contact secondaire, Nous ne pourrions pas Vous fournir les Services.
- 9.8.** Si votre Véhicule est impliqué dans un accident, si la batterie de votre Véhicule a été déconnectée pour quelque raison que ce soit (par exemple, réparation de carrosserie ou peinture à re-pulvériser) ou si Votre Véhicule est stationné et inutilisé depuis plus de 3 (trois) mois, Vous devez contacter le Service Client de Vodafone Automotive afin que Nous puissions tester que le Boîtier fonctionne toujours correctement.
- 9.9.** Pour une sécurité maximale, Vodafone Automotive recommande que votre Carte ADR soit conservée séparément des clés de Votre Véhicule. En outre, Vous vous engagez à ne pas laisser votre Carte ADR dans votre Véhicule.
- 9.10.** Fausses alertes : Nous nous réservons le droit de résilier Votre Contrat et de vous facturer tous les frais encourus pour les Fausses alertes si un nombre excessif de Fausses alertes se produit. À ces fins, « excessif » signifie au cours d'une période de 12 (douze) mois, 5 (cinq) fausses alertes ou plus qui ne sont pas causées par Nous ou causées par des circonstances indépendantes de Votre volonté. Vous devez appeler la SOC avant de laisser Votre Véhicule pour un nettoyage ou des réparations afin de réduire la possibilité de Fausses alertes provenant de Votre Véhicule.



10. LIMITATIONS ET EXCLUSION DE RESPONSABILITÉ

- 10.1.** Nous excluons toute responsabilité envers vous pour toute perte de revenus, d'affaires, de profits, de dépenses ou toute autre perte indirecte ou consécutive résultant de l'exécution ou l'inexécution du Contrat et pour toute question échappant à notre contrôle raisonnable. Le coût des Services pour vous tient compte de cette exclusion de responsabilité, sans laquelle le coût pour vous serait considérablement plus élevé.
- 10.2.** Rien dans le présent Contrat ne limite Notre responsabilité ne peut être limitée ou exclue envers vous en cas de faute grave ou de dol, en cas de dommages corporels dus à sa négligence
- 10.3.** Sous réserve des conditions du Contrat, nous limitons notre responsabilité envers vous à l'égard de toute réclamation ou série de réclamations connexes à un maximum de 12 (douze) mois de Frais.
- 10.4.** Nous excluons également toute responsabilité envers vous pour toute interruption et limitation des Services pour les causes suivantes :
- 10.4.1. toute modification apportée à la carte SIM GSM ou GSM-GPRS par vous ou le Conducteur ;
 - 10.4.2. tout changement et/ou dommage causé au Boîtier par Vous ou le Conducteur et/ou tout tiers, même dans des circonstances fortuites et imprévisibles ;
 - 10.4.3. dysfonctionnement du Système Automobile Vodafone découlant de son utilisation incorrecte telle que mentionnée à l'article 8 ci-dessus.
 - 10.4.4. le non-respect des articles 8 et 9 des présentes affectant notre capacité à vous fournir les Services
- 10.5.** Dans l'hypothèse où le Véhicule est volé et / ou non récupéré après avoir été volé, nous ne serons pas tenues responsables des coûts liés à sa réparation ou à son remplacement.
- 10.6.** Nous ne garantissons pas que les Services mèneront à la localisation de Votre Véhicule volé. Il est possible que nous ne soyons pas en mesure de localiser Votre Véhicule si le Boîtier a été endommagé ou altéré de quelque manière que ce soit, ou si Votre véhicule se trouve dans un tunnel, un conteneur ou un souterrain, ou si le Boîtier a été désactivé ou pour d'autres raisons indépendantes de notre volonté.
- 10.7.** Bien que nous assistions la Police dans toute enquête, nous excluons toute responsabilité pour toute perte qui vous est causée par des tiers, y compris la police, dans une telle enquête.
- 10.8.** Votre responsabilité en vertu du présent Contrat est limitée au paiement de tous les Frais impayés et/ou intérêts dus en vertu du présent Contrat. Si vous utilisez le système Vodafone Automotive à des fins autres que pour recevoir les Services, vous serez responsable envers Vodafone Automotive France de toute réclamation, perte ou dommage de quelque nature que ce soit (y compris les frais de justice et les frais juridiques) découlant d'une telle utilisation abusive et vos droits en vertu des présentes conditions seront automatiquement résiliés sans préavis et sans responsabilité de la part de Vodafone Automotive France.
- 10.9.** Vous serez directement responsable envers la police de tous les frais que vous engagez, tels que les frais de récupération et d'entreposage, à la suite de toute tentative de la police de récupérer votre véhicule volé.

11. CAS DE FORCE MAJEURE

- 11.1.** Aucune des parties sera responsable envers l'autre partie en raison d'une inexécution ou d'un retard dans l'exécution de ses obligations au titre du Contrat en cas d'événement de force majeure, à condition que la partie affectée ait informé l'autre partie des circonstances donnant lieu à l'événement de force majeure, et si le retard ou l'inexécution est dû à une cause indépendante de la volonté raisonnable de cette partie.
- 11.2.** Événement de force majeure signifie sans préjudice de ce qui précède, ce qui suit est une liste indicative des causes indépendantes de la volonté raisonnable de chaque partie: (a) cas de force majeure, inondation, sécheresse, tremblement de terre, catastrophe naturelle ou événement naturel extrême; b) attaque terroriste, guerre, menace ou préparation de guerre, conflit armé, guerre civile, émeute, rébellion et révolution, pouvoir militaire ou usurpé, insurrection, acte de terrorisme, sabotage ou piraterie; c) les restrictions monétaires et commerciales, l'embargo, les sanctions ou la rupture des relations diplomatiques; d) contamination nucléaire, chimique ou biologique ou bang supersonique; e) acte d'autorité, licite ou illicite, respect de toute loi ou ordonnance gouvernementale, expropriation, saisie d'œuvres, réquisition, nationalisation; f) peste, épidémie; g) explosion, incendie, destruction d'équipements, panne prolongée des transports, des télécommunications, des systèmes d'information ou d'énergie ou d'autres Services d'utilité publique; et h) les troubles généraux du travail tels que le boycott, la grève et le lock-out, le ralentissement, l'occupation d'usines et de locaux;
- 11.3.** Un événement de force majeure peut inclure des conditions atmosphériques susceptibles d'affecter la qualité ou la disponibilité des Réseaux GPS et/ou GSM ou la défaillance des fournisseurs de Services GSM et/ou GPS (sur lesquels nous comptons) dans la fourniture des Services. Un manque de fonds n'est pas considéré comme une circonstance échappant au contrôle raisonnable de cette partie.

12. RESILIATION

- 12.1.** Nous pouvons résilier le présent Contrat immédiatement si :
- 12.1.1. Vous ne parvenez pas à régler votre compte ou à payer les Frais dans les 16 (seize) jours suivant la date d'échéance ;
 - 12.1.2. Nous croyons raisonnablement que vous nous avez fourni des informations fausses ou trompeuses ;
 - 12.1.3. En cas de manquement à une condition essentielle et déterminante du présent Contrat et, aux fins de la présente clause 12.1.3, nous considérons que les conditions suivantes sont importantes : 3.1, 7.2, 8.4, 9.4, 9.5, 9.6, 9.7, 9.10, 13.2 et 14.2 des présentes Conditions générales;
 - 12.1.4. si vous vous comportez de manière menaçante ou abusive envers notre personnel ou ceux de nos agents.
- 12.2.** La résiliation du présent Contrat est subordonnée au paiement de toutes les sommes que la partie résiliant doit à l'autre partie.

13. CESSION

- 13.1.** Si Vous vendez votre véhicule avec le Boîtier déjà installé, les Services ne sont pas transférables. Le nouveau propriétaire doit s'inscrire auprès de Nous afin de bénéficier des Services. Des lors que nous aurons connaissance que Vous n'êtes plus propriétaire du Véhicule sur lequel le Boîtier est installé, les Services ne seront plus fournis, et vous n'aurez droit à aucun remboursement pour la période pendant laquelle vous n'aurez pas bénéficié des Services.
- 13.2.** Si vous transférez un Système Vodafone Automotive vers un autre véhicule, sous réserve que le transfert du Système Vodafone Automotive soit effectué conformément à la clause 8.4 des présentes, le Contrat sera automatiquement résilié et vous vous engagez à signer un nouveau contrat pour le nouveau véhicule, sauf accord contraire entre les parties.
- 13.3.** Si vous déménagez dans un autre pays du Territoire, vous pouvez conserver le Boîtier dans le Véhicule, mais Vous vous engagez résilier le Contrat et signer un nouveau contrat avec le nouveau NSP, sauf si le NSP est autorisé à desservir plus d'un pays.



13.4. Le Contrat ne peut être cédé à une autre personne même en cas de transfert du Véhicule. Nous nous réservons le droit de céder ou de transférer le présent Contrat à un tiers, sous réserve du maintien de Vos droits et obligations au titre du Contrat. Nous nous réservons le droit de sous-traiter l'exécution de tout ou partie de nos obligations du présent Contrat à un tiers.

14. CHANGEMENTS

14.1. Vodafone Automotive se réserve le droit de modifier unilatéralement les présentes Conditions Générales, sous réserve d'un préavis de 30 (trente) jours avant la date d'entrée en vigueur de la modification, pour les raisons suivantes :

14.1.1. pour répondre aux besoins techniques, managériaux et économiques de toute nature, tels que, à titre d'exemple, la modernisation technique du réseau et des installations de production ou de commercialisation et l'optimisation du réseau et des ressources technologiques;

14.1.2. en raison de changements dans la réglementation affectant l'équilibre économique et/ou les aspects techniques et de gestion du Service et/ou de changements imprévisibles des conditions structurelles du marché ;

Dans une telle hypothèse, vous avez le droit de résilier le Contrat sans pénalité en envoyant une lettre recommandée avec accusé de réception au Service Client de Vodafone Automotive France - Le Belvédère 7, Cour de Valmy 1 92800 PUTEAUX, France ou par le formulaire de contact <https://contact.automotive.vodafone.com/contactform/fr/generic>

14.2. Si Vous ne résiliez pas dans un délai de 30 (trente) après réception de la notice de modification, le Contrat se poursuivra dans les nouvelles conditions. La communication sera en tout état de cause réputée avoir été reçue 10 (dix) jours après sa transmission. Les notifications sont opposables au destinataire s'ils sont envoyés par courrier ou par courrier électronique aux adresses portées à la connaissance de Vodafone Automotive par le Client. Le retrait sera effectif à compter de la date de réception par Vodafone de l'avis de retrait.

14.3. Toute modification du Contrat, consécutive aux lois et règlements, aux mesures des autorités publiques, ou rendue nécessaire pour des raisons d'ordre public, de bonnes mœurs, de sauvegarde du réseau, de répression d'activités frauduleuses ou illégales, est en tout état de cause effective à compter de la date de communication au Client.

15. TERMES DIVERS

15.1. Chaque communication doit être effectuée à l'adresse indiquée sur la Commande. Vous pouvez Nous contacter au +33.1.86.99.55.34 ou via le formulaire de contact : <https://contact.automotive.vodafone.com/contactform/fr/generic>

15.2. Toute renonciation ou concession au titre du Contrat que Nous pouvons Vous accorder (ou que Vous Nous autorisez) est limitée aux circonstances spécifiques dans lesquelles elle est accordée et n'affecte pas nos (ou Votre) autres droits.

15.3. Chacune des dispositions contenues dans le Contrat doit être interprétée comme indépendante de toute autre disposition de ce type, de sorte que si une disposition du Contrat est jugée nulle par un tribunal ou une autorité compétente, cette disposition n'affectera aucune autre disposition du Contrat, toutes les autres dispositions demeurant pleinement en vigueur.

15.4. Le Contrat constitue l'intégralité de l'accord entre les parties concernant les Services et remplace tous les accords et négociations antérieurs, notre adresse enregistrée est Vodafone Automotive France Le Belvédère 7, Cour de Valmy 1 92800 PUTEAUX, France.

15.5. Dans l'hypothèse où le Contrat serait conclu avec une personne physique ou morale ayant la qualité de commerçant, tout litige afférent aux présentes sera porté devant les tribunaux compétents du ressort de la Cour d'Appel de Paris.

SIGNATURE DU TITULAIRE DU
 COMPTE (OBLIGATOIRE) PRECEDEE
 DE LA MENTION "Lu et Approuvé"